

JOURNAL

DE LA VILLE

ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

Pour les Abonnements, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

PORTUGAL.

Les journaux anglais publient la pièce suivante :

Manifeste du gouvernement provisoire du Portugal.

« Tout le monde sait comment sa très fidèle majesté, don Pedro IV de glorieuse mémoire, hérita de ses ancêtres la couronne du Portugal, d'après l'ancienne loi fondamentale de cette monarchie, l'abdiqua spontanément et librement, en établissant par cet acte, une nouvelle loi fondamentale et une nouvelle dynastie, liées ensemble d'une telle manière qu'elles devenaient inséparables du moment que la nation leur avait juré fidélité. On sait aussi de quelle manière perfide et déloyale un prince du sang portugais s'efforça de nous priver de ces deux avantages, et joignant la tyrannie à la rébellion réussit temporairement à subjuguier une partie de la nation. Mais on a pu aussi remarquer la loyauté d'un petit nombre d'hommes, qui restant inébranlables et fidèles à leurs serments, surent former un noyau de résistance, qui, combattu par tous les moyens, ne put jamais être dissous, et qui, plus tard, déployant son énergie sous le commandement du prince qui nous avait donné la charte, parvint à la rétablir, et à consolider le trône de sa très-fidèle majesté dona Maria II, origine et souche de la dynastie née de cette même charte.

» Il est inutile de rappeler combien de pénibles sacrifices de toute espèce ce résultat a coûtés à la nation portugaise, parce que tous les citoyens les ont plus ou moins ressentis et partagés. Mais un fait incontestable et que personne ne pourrait contredire, c'est que du moment où la charte fut rétablie sur toute la monarchie, malgré la mort prématurée du défenseur de la charte (don Pedro) alors régent au nom de la reine, et en dépit des fluctuations de la guerre civile qui embrasait le pays voisin, et des instigations incessantes des ennemis du système libéral, pas une voix ne s'est élevée en Portugal pour disputer les droits de sa majesté à la couronne, ni ceux de son peuple à la liberté qui lui avait été donnée par la charte, et que la paix ne fut troublée dans le royaume que par des voleurs de grands chemins, qui couvraient leurs actions sous le masque de la politique.

» Tel était l'état du royaume depuis l'époque de la restauration jusqu'au 9 septembre 1836, jour où la populace de Lisbonne, trompée et excitée par des hommes dont la nation jugera les intentions, osa élever un cri séditieux contre les institutions qui protégeaient le trône et le pays, pour le lien social des Portugais, et y substituer un pacte qui fut presque aussitôt abjuré que formé, promesses illusioires, oligarchie tyrannique fondée sur une prétendue démocratie.

Dès ce moment la foi du serment fut méprisée, le sceptre fut brisé dans les mains de la reine, la charte qui nous unissait fut déchirée, et les liens de la société furent effectivement rompus. L'oligarchie dominante déroula ses plans; elle se moqua de la nation en convoquant une soi-disant représentation, à laquelle elle imposait une opinion forcée, elle se moqua du trône, en le privant de la liberté de choisir ses agens, et en obligeant la reine à sanctionner les actes que la faction lui dictait. Cette faction nourrissait même l'espérance que les hommes loyaux qui avaient résisté à la tyrannie de l'usurpateur qui avait duré cinq ans et était solidement établie et puissamment armée, courberaient la tête sous l'ignoble joug d'une domination sans sympathies, sans appui et sans consistance.

» Mais ces hommes ne furent pas long-tems sans reconnaître la folie de leur espérance, et quoiqu'ils eussent réussi à éloigner des affaires publiques les plus solides défenseurs de la charte, et à diviser et détruire presque entièrement l'armée, qui l'avait rétablie, le cri de *vive la charte et la reine* eut à peine retenti à l'une des extrémités du royaume, qu'il trouva un écho dans toutes les provinces, et l'unanimité de pensées et de desseins réunit, comme par enchantement, un noyau de braves qui, couverts des bénédictions du peuple, marcheront sur la capitale, afin d'y décider les destinées du pays. Placé, en ce moment, à la tête des loyaux Portugais, pour rendre la liberté à la nation et à la reine; le gouvernement établi provisoirement, pendant la captivité de sa majesté,

croit qu'il est de son devoir de faire en son nom et au nom des loyaux Portugais engagés dans cette cause, une déclaration solennelle de ses sentimens et de ses desseins, et d'expliquer en conséquence les motifs qui les ont tous poussés à prendre les armes contre le gouvernement *de facto*, qui, depuis le 9 septembre de l'année passée, a privé ce pays de sa liberté.

» En conséquence le gouvernement provisoire déclare :

» 1° Qu'il ne reconnaît, n'a jamais reconnu et ne reconnaîtra jamais, comme loi fondamentale de la monarchie portugaise, réglant les prérogatives du trône et les droits du peuple, d'autre pacte que la charte constitutionnelle de la monarchie portugaise, spontanément donnée à la nation par don Pedro IV de glorieuse mémoire, que la nation a acceptée, qu'elle a jurée, et glorieusement rétablie.

» 2° Qu'il ne reconnaît, n'a jamais reconnu, et ne reconnaîtra jamais aucun changement fait à cette même charte par d'autres moyens que ceux prescrits dans la même loi fondamentale pour les améliorations successives qu'on pourrait y introduire.

» 3° Qu'il considérera tous les actes exécutifs, politiques et législatifs des différens gouvernemens *de facto*, qui ont subjugué ce royaume depuis le 9 septembre dernier, de même que ceux de toutes les assemblées convoquées par ces gouvernemens, comme nuls, de nul effet, et n'étant obligatoires pour aucun Portugais.

» 4° Que son unique but est le complet rétablissement du trône et de la nation dans la pleine puissance des prérogatives, immunités et libertés, qui appartiennent à chacun, suivant la charte constitutionnelle de la monarchie.

» 5° Que toute question d'opinion administrative, de personne ou de parti, est entièrement étrangère aux desseins du gouvernement provisoire, ainsi qu'aux projets des Portugais qui sont engagés dans la cause du rétablissement de la charte; qu'aussitôt que ce rétablissement sera effectué, toute intervention de leur part dans les affaires d'état, cessera immédiatement (puisque alors ils commenceront à être gouvernés d'après les règles et les principes établis par la charte), leur unique but étant de prêter appui à la dignité du trône, à la prospérité de la nation et au bonheur du pays.

» Ainsi, tant pour lui que pour les loyaux Portugais, le gouvernement provisoire fait connaître ce manifeste à tous les Portugais, comme à tous les gouvernemens, et à tous les peuples, parce que sa cause est celle de la religion, du trône et de la liberté.

» Villa de Torres Vedras, le 21 août 1837.

» Signé : Le duc de TERCEIRE; le marquis de SALDANHA; L. DE SA MOUSINHO DE ALBUQUERQUE. »

ITALIE. — Rome, 26 août.

Grâce à l'arrêté rendu par le gouvernement sur les bruits d'empoisonnement, le peuple est revenu de sa fatale erreur; mais il est à regretter que l'intervention administrative se soit fait attendre si long tems. Le jeune Anglais dont nous avons parlé est mort de ses blessures. Ses compatriotes lui ont fait de superbes funérailles.

Une association composée de plusieurs riches familles, et dont le but est de porter secours aux cholériques nécessiteux, est maintenant en pleine activité et fait beaucoup de bien dans la ville. Elle dispose, assure-t-on, de ressources considérables.

Avant-hier, toute la ville a été mise en émoi: le bruit s'était répandu subitement que le peuple pillait les magasins et se livrait aux plus grands excès. En un clin-d'œil, toutes les maisons et les boutiques ont été fermées; déjà l'on s'attendait à voir se renouveler les scènes tragiques de Palerme, lorsqu'on a appris heureusement que l'origine de tous ces bruits était une rixe survenue au centre de la ville, comme il s'en présente tous les jours, et que la police a promptement réprimée.

Une autre circonstance fait craindre plus sérieusement pour la sûreté publique. Au nombre des galériens qui travaillaient à l'église Saint-Paul, quarante environ ont pris la fuite après avoir désarmé les militaires qui les accompagnaient. La gendarmerie est parvenue à en reprendre un peu plus de la moitié, mais le reste a pu quitter Rome et infester les campagnes environnantes.

L'isolement des localités les plus voisines fait que nous sommes véritablement séparés du reste du monde. Outre le médecin autrichien, M. Dietz, et plusieurs autres médecins allemands, le gouvernement de Bavière se dispose à nous en envoyer. Ce secours nous sera bien utile, car le choléra est toujours dans sa période ascendante, et devient plus pernicieux que jamais. (G. d'Augsb.)

FRANCE. — Paris, 8 septembre.

Le *Moniteur* publie ce matin la dépêche télégraphique suivante :
« Bayonne, 6 septembre, cinq heures du soir.

Le sous-préfet à M. le ministre de l'intérieur.

Le 24, la reine de Portugal est heureusement accouchée d'un prince.

Le 25, le maréchal Saldanha est entré à Lisbonne, et a rétabli la charte. La division portugaise a proclamé cette charte dans les environs de Salamance et a pris la route du Portugal.

Le 27, le général Vigo était en vue de Zariatéguy, qui occupait Solas. Les provinces de Soria, de Burgos et celles voisines ont été déclarées en état de siège. »

La résolution qu'on attribuait à Saldanha de n'entrer à Lisbonne qu'après les couches de dona Maria s'est accomplie; mais il est bien extraordinaire que le *Moniteur* ne nous dise rien de la résistance qu'ont dû opposer les constitutionnels. L'état d'exaltation dans lequel les dernières nouvelles nous les représentaient ne permet pas de douter qu'il y ait eu attaque et défense, et que le sang ait coulé.

— Les négociations provoquées par le général Damrémont avec Achmet-Bey sont fort mal jugées en Afrique. Il paraît qu'Achmet a annoncé en confidence à ses partisans qu'il n'était entré en arrangement avec le gouvernement français que pour gagner du tems; il aurait ajouté qu'au retour de la saison des pluies il romprait les relations entamées. Un de ses conseillers lui a fait, d'ailleurs, espérer que les chambres ne seraient point disposées à voter une nouvelle somme de 14 millions pour une autre expédition contre Constantinople.

Les nouvelles qui nous arrivent aujourd'hui présentent comme considérables les préparatifs d'Achmet Bey. Achmet n'est pas aimé, mais sa puissance militaire est fort redoutée. Un grand nombre de tribus se fussent rangées du côté de la France, qui se sont ralliées sous les drapeaux du bey de Constantine depuis ses pourparlers avec le général Damrémont.

La conduite du gouverneur a été trouvée peu digne et surtout imprudente; elle a ôté toute confiance aux populations africaines. Ces populations veulent un maître, mais un maître qui soit assez fort pour les défendre; elles l'eussent accepté de la France, elles veulent du repos; nul ne leur en donne. Elles veulent un appui; nul ne leur tend la main.

Il est triste d'avoir sans cesse à dire : « Nous avons sous la main une belle conquête, et nous n'en savons pas tirer parti. »

— Quelques personnes ont répandu des bruits inquiétans sur l'état de la santé publique à Paris; on a parlé de nombreuses choléras et même de quelque cas de choléra qui auraient été remarqués dans la capitale. Nous pouvons sur ce point rassurer l'opinion publique, et déclarer qu'il n'y a rien d'exact dans ces bruits répandus par la malveillance et accrédités par la crédulité toujours avide de mauvaises nouvelles et de faits inquiétans. La santé publique est dans un état excellent à Paris; le nombre des malades n'a pas augmenté autrement qu'on ne le remarque ordinairement dans cette saison, où les variations atmosphériques et les alimens végétaux produisent souvent des indispositions; enfin, il est positif, d'après les relevés officiels, que les décès n'ont pas éprouvé d'augmentation. (Journal de Paris.)

— On écrit de Toulon, 3 septembre :

« Le 29 août, deux frégates, une corvette et un brick ottomans étaient mouillés devant Tunis. Heureusement pour nous, le bey de cette régence avait imposé une quarantaine rigoureuse à ces bâtimens : les menaçant, en cas d'infraction, de faire feu sur eux; des canonnières avaient été placés à la citadelle et à tous les forts qui défendent l'entrée de la Goulette. Sans ces précautions semi-sanitaires, semi-politiques, nos bâtimens seraient arrivés trop tard, et le bey de Constantine aurait reçu des secours en hommes et en munitions; qui sait même si notre allié le bey de Tunis n'aurait pas été remplacé, s'il est vrai, comme on l'assure, que d'autres bâtimens turcs fussent allés rejoindre les premiers qui n'étaient que leur avant-garde.

» Les vaisseaux le *Jupiter*, le *Santi-Petri* et le *Trident*, le brick le *Palinure*, les bateaux à vapeur le *Tartare* et la *Chimère* ont successivement mouillé devant Tunis, sous la citadelle même, avant que l'escadre turque fût sortie de quarantaine, et aujourd'hui on est entièrement rassuré sur les projets de la Turquie.

» Un journal de Toulon, l'*Eclairneur*, annonce que l'escadre turque est repartie dans la nuit du 28 au 29; des lettres du 29 disent, au contraire, qu'elle était encore mouillée dans la Goulette. Un vaisseau anglais est mouillé à Tunis, et on y attend quelques autres bâtimens de la même nation. »

— M. l'archevêque de Paris vient de publier le mandement suivant :

« Paris, 7 septembre 1837.

» Monsieur le curé,

» A la vue du grand scandale qui vient d'éclater sous nos yeux, » et qui se montre à la face du soleil sur notre sainte montagne; » en présence de ces emblèmes plus que profanes qui remplacent » la croix rayonnante de Jésus-Christ; devant les images couronnées d'écrivains impies, licencieux et corrupteurs, substituées à » celle de l'humble et chaste bergère dont la protection délivra la » capitale des plus grands fléaux, la foi de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis, la foi de la France, la foi de la patrie, » pousse un cri de douleur; les gémissens et les larmes du clergé, des pieux fidèles, de tous les chrétiens, doivent lui répondre. » Daigne le ciel se contenter de cette expiation!

» Pendant la neuvaine de l'exaltation de la Sainte-Croix, c'est-à-dire depuis le 14 septembre jusqu'au 22 de ce mois inclusivement, on dira à toutes les messes les oraisons du jour de la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix et celles du jour de la fête de sainte Geneviève (3 janvier).

» Recevez, M. le curé, l'assurance de mon sincère attachement.

» HYACINTHE, archevêque de Paris. »

Il faut que l'indignation de M. l'archevêque de Paris ait été bien vive pour qu'il se soit cru obligé de fulminer contre le malheureux fronton ce terrible mandement auquel personne ne s'attendait. Nous ne savions pas, il est vrai, que la montagne du Panthéon fût une montagne sainte, une terre sacrée. Elle nous avait toujours paru très-profane, comme le monument qui la couronne, et dont la Restauration et les missionnaires n'ont jamais pu faire quelque chose qui ressemblât à une église. Si le scandale est grand, si le soleil l'éclaire avec horreur, nous pouvons du moins assurer à M. l'archevêque de Paris qu'on ne s'en aperçoit pas du tout sur la place du Panthéon, où vingt personnes à peine sont réunies par jour pour examiner très-paisiblement le fronton! Il nous semble d'ailleurs que le scandale ne date pas d'hier. L'image de Voltaire et celle de Rousseau ne sont, il est vrai, que depuis huit jours sur le fronton du Panthéon; mais il y a long-tems que leurs cendres reposent dans les caveaux du monument, et la Restauration elle-même n'a pas osé les en chasser. M. l'archevêque de Paris conviendra pourtant que c'était là une singulière compagnie pour les reliques de la patronne de Paris! (Débats.)

Du 9. — On lit dans le *Toulonnais* :

« Voici un vote remarquable du conseil d'arrondissement de Marseille. Il est fâcheux que celui de Toulon n'ait pas imité cet exemple.

» Considérant que la conservation d'Alger intéresse non-seulement l'honneur, mais encore la prospérité de la France en général et celle des départemens du midi en particulier.

» Le conseil émet le vœu le plus exprès que l'Algérie soit déclarée au plus tôt, par une loi, colonie française, et, comme telle, partie intégrante du territoire français; que le gouvernement favorise, à l'avenir, comme il avait fait en 1831, le passage gratuit des colons, et qu'il rende à cette glorieuse conquête de la France les exemptions et modérations des droits appliqués aux exportations en destination pour les Antilles et Bourbon, ou aux importations de ces colonies. »

— On écrit de Lisbonne, 28 août :

« Saldanha, après avoir tenu la ville assiégée et serrée de près pendant trois jours, voyant que les gardes nationaux ne répondaient pas à ses provocations ayant pour but de les attirer hors des lignes et apprenant d'ailleurs l'arrivée sur ses derrières du vicomte de Sa da Bandeira avec 2,000 hommes, a levé le siège le 24, à onze heures du soir. Il est arrivé le 25 dans la soirée à Villafranca; une partie de la garde nationale de cette ville s'est joint à lui, l'autre partie a été désarmée.

» Notre ville jouit d'une tranquillité interrompue seulement par quelques démonstrations hostiles contre des étrangers. Quelques Anglais incarcérés ont été relâchés à la demande de l'ambassadeur lord Howard de Walden.

» M. Bois-le-Comte, ambassadeur de France, a depuis quelques jours de fréquentes conférences avec le ministre des affaires étrangères et M. Castro Pereira. »

— On lit dans le *Journal des Débats*, relativement à la dépêche télégraphique publiée hier :

« Il y a nécessairement quelque erreur dans la dépêche du sous-préfet de Bayonne. Si ce n'est pas une erreur de date, la dépêche elle-même doit n'être que l'écho de faux bruits répandus à Bayonne: car nous avions hier des nouvelles de Lisbonne en date du 28, c'est-à-dire postérieures de quatre jours au prétendu accouchement de la reine, et de trois à l'entrée de Saldanha dans Lisbonne. »

Dépêches télégraphiques.

« Bordeaux, 6 septembre, six heures du soir.
Espantero, avec onze bataillons et 500 chevaux, est arrivé le 1^{er} à Daroca.

Le même jour Oraa en est parti pour Baguena et Burbaguena. Ces deux généraux marchaient avec toutes leurs troupes sur le prétendant qui était à Calamocha.

Vigo a atteint Zariateguy le 28, à Nebreda, lui a fait 40 prisonniers, tué 200 hommes, et l'a poursuivi jusqu'à Penilla. »

Vaguena ou Baguena et Burbaguena sont deux bourgs qui se trouvent entre Daroca et Calamocha. Cette petite ville est à cinq lieues sud de Doroca, sur la route de Teruel. Le roi Charles V, qui vient d'Herrera, s'est donc mis en marche vers la province de Cuenca, et les généraux christinos ont eu soin de le laisser passer pour se trouver derrière lui et prendre la poursuite. La marche d'Espantero nous avait fait prévoir cette manœuvre, qui serait incompréhensible si elle n'était pas dans les habitudes du général de la révolution.

La dépêche ne nous dit pas combien ont coûté à Vigo les 240 hommes qu'il a tués ou pris à Zariateguy. Les correspondances royalistes nous l'apprendront bientôt.

Bayonne, 9 septembre, neuf heures et demie.
Tout s'est arrangé à Pampelune; les troupes de part et d'autre ont reconnu le général Cabrera comme vice-roi et le colonel Pina comme gouverneur.

Une revue générale a dû avoir lieu le 7, et l'ancienne garnison a dû rentrer dans la place. L'autre est amnistiée.

Espantero et Oraa étaient le 4 à Pozendon, poursuivant don Carlos qui était à Orihuela; ils avaient atteint son arrière-garde la veille.

— Le journal *el Mundo* annonce que le général Rodil a été assassiné.

— La *Gazette de Madrid* du 2 septembre publie un rapport du ministre de l'intérieur, Diego Gonzalez Alonso, à S. M. la reine régente, sur le rétablissement d'une institution analogue à celle de la police générale.

Suit un décret conforme à l'exposé du ministre.

— Le ministre Mendizabal vient de s'engager comme grenadier, dans le 1^{er} bataillon de la garde nationale.

— Nous avons reçu aujourd'hui, par voie extraordinaire, des nouvelles de Madrid en date du 2 septembre. La situation est toujours à peu près la même. Madrid est tranquille; mais soit crainte réelle, soit qu'on s'exagère les forces et la perversité des partisans de l'ancien ministère, tous les honnêtes gens ne rêvent que poignards levés sur leurs poitrines, et les correspondances que nous avons sous les yeux parlent de menaces de mort envoyées au général Quiroga, au banquier Remisa, et à l'officier de la garde-royale qui s'est battu en duel avec le général Seoane.

Le nouveau ministère paraît se prendre lui-même beaucoup plus au sérieux qu'on ne l'avait supposé en Espagne et au dehors. On dit même qu'il envisage la situation actuelle des affaires comme moins désespérée qu'on ne devait le craindre, après les horribles massacres qui ont signalé ces derniers jours. M. Pio Pita, ministre des finances et la meilleure tête comme le caractère le plus résolu du cabinet, a voulu sonder la plaie financière de l'Espagne; mais il a trouvé tous les comptes dans un désordre incroyable, et les cortès seront bientôt à même de juger, par l'exposé qui leur sera présenté au nom du gouvernement, des étranges dilapidations que M. Mendizabal a commises ou laissé commettre.

Cependant les cortès persistent, malgré toutes les protestations et les ménagements du cabinet, dans leur animosité contre les nouveaux ministres. Au dernier renouvellement mensuel du bureau de la chambre, M. le générale Seoane a réuni la majorité des suffrages pour la présidence, et il est probable qu'il terminera la session; car cette assemblée ne peut tarder à être dissoute, puisque le ministère précédent avait fixé les élections au 22 septembre par une ordonnance qui n'a pas été rapportée. (Débats.)

— On lit dans une lettre de Saragosse, du 1^{er} septembre, publiée dans le *Phare de Bayonne* :

« Le prétendant s'est arrêté quelque tems à Herrera et à Villar-de-los-Navarros; on dit qu'il veut fortifier l'ermitage de la vierge de Herrera. Cet édifice est très-vaste; il est situé sur le sommet d'une montagne inexpugnable que l'on peut défendre avec beaucoup d'avantages. Cette nouvelle prouve que don Carlos veut s'établir sur ce point, mais l'on ne sait comment il pourra le faire dans un pays entièrement ruiné.

» D'après nos nouvelles d'aujourd'hui, le prétendant était à Belchite, d'où il a demandé des rations à tous les villages environnans jusqu'à la rive opposée de l'Ebre.

» Il y a eu, dit-on, un conseil des chefs carlistes auquel a assisté le prétendant; il a été question des prisonniers faits à Baerens, et

du parti à prendre à leur égard. Cabrera émet l'avis affreux de les faire fusiller sur-le-champ: tous, et surtout Villaréal s'y opposèrent, et de là naquit une grave querelle. Quel qu'en ait été toutefois le sujet, toujours est-il positif que Villaréal reçut de Cabrera un coup d'épée qui, dit-on, était mortel. On ajoute que Cabrera a cherché à frapper le prétendant, mais que n'ayant pu y réussir, il s'était enfui précipitamment, seul et au hasard.

» Selon l'opinion de beaucoup de gens, son but aurait été de rejoindre Forcadell qui est dans la plaine de Valence, et d'y attendre l'arrivée de ses soldats, qui ne resteront pas auprès du prétendant sous les ordres d'un autre chef.

» On assure qu'il a été fusillé, et que Villaréal est mort de sa blessure. On dit aussi que Malolin est mort à Ahaga.

» Saragosse est dans la plus profonde tranquillité; on attend le comte de Luchana pour savoir si on attaquera les factieux. »

PAYS-BAS. — *La Haye*, 7 septembre.

On lit dans le *Handelsblad* :

« Par arrêté du 4 de ce mois, le roi a approuvé les statuts de la société hollandaise des chemins de fer, et ainsi cette société peut être regardée comme définitivement constituée.

» Les habitans de cette ville sauront probablement que depuis quelques jours les travaux sur le terrain sont déjà en pleine activité. Le grand nombre d'ouvriers qui y sont employés promet que cette importante entreprise sera promptement mise à fin. »

Gand, 8 septembre.

Hier, entre une et deux heures de l'après-midi, une birouchette, dans laquelle se trouvait une dame, entrait en ville par la porte d'Anvers, lorsque les employés de l'octroi demandèrent à la dame si elle n'avait rien à déclarer qui fût sujet aux droits de la ville. Sur sa réponse négative les commis manifestèrent l'intention de visiter la voiture; la dame fit beaucoup de difficultés, mais enfin elle dut descendre, et les employés découvrirent sous les coussins plusieurs boîtes en zinc, contenant 110 litres d'alkool, à 28 degrés, qu'ils saisirent. Pendant cette opération la dame avait pris la fuite. La voiture et les chevaux, qui appartiennent à M. le major Duvivier, ont été conduits au bureau central de l'octroi, où ils ont été réclamés et rendus au propriétaire, qui a payé l'amende de 100 florins et les frais. Le droit fraudé s'élevait à 26 francs.

Il paraît que ce n'est pas d'aujourd'hui que la fraude se fait avec cette voiture, et c'est sur une dénonciation adressée à l'administration de l'octroi que cette fois-ci elle a été saisie.

M. le major Duvivier n'est point du reste le premier partisan de la révolution qui donne l'exemple de la fraude. M. Rodenbach de Roulers avait, comme on sait, une brasserie clandestine, il volait le gouvernement de son choix; M. Duvivier ne faisait tort qu'à la ville et aux autres marchands de boissons. Cela n'est pas toutefois très-louable chez un militaire, et cette fraude nous semble d'autant plus grave qu'elle était habituelle, comme le prouvent les dispositions intérieures de la voiture saisie. C'était frauder par calcul, par spéculation, par préméditation. (Messager.)

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 13 septembre.

On lit dans le *Courrier de la Drôme* :

« On ne peut pas dire que, eu égard à sa haute position princière, le duc d'Orléans, héritier du trône des Français, ait fait un mariage vraiment princier. N'importe, si ce prince s'est allié à une épouse que plus d'une bourgeoise de Paris aurait surpassée en beauté et en fortune, il a du moins visé au plus solide, au bonheur intérieur de sa maison.

» Qu'est-ce en effet de nos jours que les alliances des maisons royales? Les peuples ne s'en occupent que parce que c'est au fond de leur bourse qu'on puise la dot, les apanages, et les frais d'épousailles. On sait ce qu'a valu à Napoléon son alliance avec la maison d'Autriche; le beau-père a aidé à détrôner le gendre. Et plus récemment encore, n'avons-nous pas vu les deux plus puissans souverains du Nord impuissans ou inactifs devant la rébellion d'un petit peuple qui enlevait à un de leurs plus proches parens la moitié de ses états. Il faut donc être bien peu au fait de l'esprit du tems et de l'histoire contemporaine pour attacher à ces mariages plus d'importance qu'ils n'en ont réellement et pour vouloir empêcher la presse de s'en occuper. »

— On écrit de Gœttingue, 27 août :

« Les étudiants se sont réunis ce matin en grand nombre devant la maison d'Heeren pour l'éveiller en chantant, et lui rappeler, par un *vivat* unanime, le jour où il fut nommé professeur il y a 50 ans. Heeren est du petit nombre de ceux qui ont pu fêter le jubilé bis-séculaire de la *Georgina-Augusta* et approchent de la centaine.

» Bien peu surtout ont parcouru comme lui une carrière toute remplie de glorieux travaux. Il a reçu dernièrement, outre l'ordre de Guelse, la croix de la Légion-d'Honneur, distinction accordée

à si peu de littérateurs allemands, et qui prouve la popularité d'Heeren, même hors de sa patrie. » (*Gazette de Hesse-Cassel.*)

VARIÉTÉS.

LE POURSUIVANT DE LA REINE.

M. Edouard Butter Hunnings, qui a été commis à la douane, vient d'être traduit devant la police pour des faits vraiment étranges. Le prévenu, depuis huit jours, est la fable de la ville entière. Il s'est fait remarquer par les traits d'originalité les plus étonnans.

Le bruit s'est répandu qu'il était un des individus qui, depuis quelque tems, avaient tout fait pour parvenir à obtenir une audience de la reine. Une fois, il s'était blotti dans un salon du palais de Buckingham, et il avait obstinément refusé de se retirer, alléguant que la reine l'avait invité à dîner, et il voulait que sa carte fût remise à S. M.

Une autrefois, il se disposait à aborder S. M., lorsqu'il en fut empêché; puis craignant d'être arrêté, il s'enfuit à toutes jambes vers le canal Serpentine, et, s'y plongeant avec impétuosité, il le traversa à la nage pour échapper aux agens qui le poursuivaient. Lorsque S. M. arriva à Windsor, parmi les voitures qui suivaient celle de la reine, on avait remarqué le phaéton du prévenu qui avait arboré un petit drapeau. Puis on l'avait vu parcourant les rues de la ville, monté sur un ponney tacheté de la manière la plus bizarre. Il était déceimment vêtu, mais il portait d'énormes moustaches et il était coiffé d'un chapeau à très larges bords.

Samedi soir, le prévenu, qui était au spectacle, s'est fait remarquer par sa pétulance. Il était dans un état complet d'ivresse, et il y a fait du scandale. En présence du magistrat, il exprime avec le ton le plus réservé le regret de ce qui s'est passé samedi, et il promet d'être plus sobre et plus circonspect à l'avenir. Je suis très-fâché, ajoute-t-il, que, dans le public, on veuille me faire passer pour un misérable disposé à tourmenter la reine; cette assertion est entièrement fautive. Je n'avais jamais été à Windsor avant le dernier voyage que j'y ai fait. J'ai voulu assister à l'entrée de la reine. Quand S. M. a paru, je me suis contenté de la saluer respectueusement: une des personnes de sa suite m'a rendu mon salut. Je n'ai pas vu S. M. depuis, et je n'ai pas cherché à me trouver sur son passage.

Capes, agent de police de service au château, soutient que le prévenu s'est introduit dans les appartemens de S. M. au palais de Buckingham, et qu'il a prétendu avoir été invité à dîner avec S. M.

Le prévenu. — Je vais m'expliquer: j'avais acheté, la veille, à la vente de Kensington, un mobilier considérable pour 50 liv. sterl., et j'avais donné en paiement un billet sur sir Chapenan Marshall, mon associé; mon billet n'a pas été payé, c'est ce qui m'avait bouleversé les idées. J'allais au château et j'offris quelques liqueurs à des soldats de service pour leur faire boire à la santé de S. M. Dans mon effervescence, j'entraï dans les appartemens pour m'informer de l'état de la santé de S. M. Comme on refusa de me recevoir, je retournai chez moi.

Capes. — Mais après avoir donné votre carte et avoir dit que vous veniez dîner avec la reine.

Le prévenu, en riant. — Je n'avais donné que ma carte personnelle.

Le prévenu, après quelques débats, est acquitté, après avoir promis de quitter la ville. (Sun.)

AVIS relatif à la déclaration d'absence de Jean-Pierre INGELN, de Luxembourg.

Luxembourg, le 6 septembre 1837.

Par jugement du 11 août dernier, le tribunal de première in-

stance de l'arrondissement de Luxembourg, chambre de vacations, a déclaré l'absence de Jean-Pierre Ingelen, ouvrier tailleur, né à Luxembourg, qui, ayant quitté cette ville en 1795, a cessé de paraître dans le pays, et n'a point donné de ses nouvelles depuis plus de quatre ans.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

AVIS.

Le Docteur AUG. NEYEN, autorisé par S. M. à exercer la médecine, la chirurgie et l'art des accouchemens, reste rue des Capucins, chez M^r Noppenney, pharmacien.

Le notaire WEBER, résidant à Eich, vendra publiquement et au comptant, le LUNDI, 25 septembre 1837, vers l'heure de midi, à la faïencerie de Septfontaines, une très-belle collection de plantes de serre chaude et d'orangerie, entre autres 200 auricules, 150 rosiers et divers arbustes et plantes grasses, faisant dépendance de la succession délaissée par Delle Marie-Thérèse NOTHOMB, en son vivant rentière audit lieu, qui a fait legs du produit de cette vente au profit des pauvres.

EN VENTE

chez J. LAMORT, imprimeur à Luxembourg :

ARRÊTÉ ET RÉGLEMENT ORGANIQUES

DE

L'ATHÉNÉE ROYAL GRAND-DUCAL DE LUXEMBOURG.

Röniogl. Großherzogl. Athenäum von Luxemburg.

Allerhöchste Verfügungen

die Einrichtung desselben betreffend.

PRIX : 23 cents (50 centimes).

POUDRE DE JOUVENCE

pour teindre les cheveux en noir, brun et châtain, sans reflet rouge. Chez M. ROUSSY, coiffeur-parfumeur, place d'Armes, n° 230, à Luxembourg.

ADJUDICATION DE FOURRAGES.

Sous approbation ultérieure de Son Excellence le Lieutenant-général, commandant provincial du grand-duché de Luxembourg,

Le Conseil d'Administration de la Compagnie de Maréchaussée dudit grand-duché, fera, le 25 du mois de septembre prochain, au moins offrant, l'adjudication de la fourniture des fourrages nécessaires pour les chevaux de ladite Compagnie, pour le terme de douze mois, à partir du 1^{er} novembre 1837 jusqu'au 31 octobre inclus de l'an 1838.

En conséquence, les amateurs qui désirent entreprendre cette fourniture, sont invités de faire leurs propositions à cet effet sur papier timbré, et par billet cacheté, signé par eux et par deux cautionnaires, indiquant en chiffres, ainsi qu'en toutes lettres, les sommes séparément, pour lesquelles ils offrent de fournir LES DIX LIVRES (des Pays-Bas) d'AVOINE, LES DIX LIVRES (des Pays-Bas) DE FOIN et LES DIX LIVRES (des Pays-Bas) DE PAILLE.

Les billets mentionnés ci-dessus pourront être déposés au bureau du Conseil d'Administration susdit, tous les jours, excepté les dimanches, de neuf heures du matin jusqu'à midi, et cela jusqu'au 25 septembre prochain inclusivement.

On pourra également, au bureau, et pendant le tems susmentionné, prendre lecture du cahier des charges, ainsi que des formalités strictement à observer pour l'inscription des billets.

Luxembourg, le 29 août 1837. Le Capitaine commandant la comp^e. F.-J. LINARD.

AVIS IMPORTANT.

LA PREMIERE VENTE qui aura lieu sous la garantie du Gouvernement à Vienne, est celle des

DEUX PALAIS DE WIEDEN,

d'une Somme totale de

DEUX MILLIONS 182,500 FLORINS, V. DE. V.

IRRÉVOCABLEMENT LE 21 OCTOBRE PROCHAIN.

Une Action, frs. 20. — Sept Actions y compris UNE ROUGE GAGNANTE à frs. 120.

S'adresser directement à l'ADMINISTRATION GÉNÉRALE de

Léopold Deutz et C^{ie}, à MAYENCE s. l. Rhin.